

COMMUNE  
de  
NANTIAT  
-----  
Haute-Vienne

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 18

présents : 13

votants : 17

L'an deux mille vingt deux le 14 novembre

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2022

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, PRINSAUD, Mmes PIQUET, ROCHE, GAINANT, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER

**ABSENT non excusé**: Mme GOURONG

M. VEYRIRAS a donné procuration à M. DUSSAC

Mme BERGERON a donné procuration à Mme PIQUET

M. JEANTEAU a donné procuration à M. GALLY

Mme MARAIS a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

OBJET

Contrat d'assurance groupe  
des risques statutaires des  
agents affiliés à la CNRACL

**Le Maire rappelle :**

- que par délibération en date du 19 octobre 2021, le Conseil municipal a émis un avis favorable à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risque statutaire conclu par le Centre de gestion avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS.

**Le Maire expose :**

- que par courrier en date du 26 juillet 2022 le Centre de gestion a informé les collectivités adhérentes que la compagnie d'assurances CNP souhaitait résilier à titre conservatoire au 31 décembre 2022 ledit contrat encore valable pour deux années, une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier.
- durant l'été, le Centre de gestion a régulièrement rencontré SOFAXIS, afin de connaître les marges de manœuvre qui s'ouvrent aux différents contrats. A l'issue de ces échanges. A l'issue des différents échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives :
  - Diminuer les remboursements d'Indemnités Journalières (IJ) de 20 % sans modifier le taux de cotisation
  - Augmenter de 10% le taux de cotisation et diminuer de 10% le remboursement des indemnités Journalières (IJ)
- Les membres du Conseil d'administration du Centre de gestion, réunis le 14 octobre dernier, ont décidé de retenir la seconde proposition, à savoir l'augmentation de 10 % du taux de cotisation et la diminution de 10 % du remboursement des indemnités journalières.

En conséquence, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié  
le

- de **CHOISIR** de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire des agents affiliés à la CNRACL proposé par le Centre de gestion
- d'**ACCEPTER** la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier Sofaxis
- d'**AUTORISER** le Maire à signer les documents correspondant

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 15 novembre 2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Nicole LABRUNIE

Daniel PERROT

